



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-cinquième session

(En ligne)

12-16 et 20 juillet 2021

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Le Groupe de travail sur la liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA se réunira en ligne le mardi 6 juillet 2021, de 14 heures à 17 heures (heure de Paris).

Point de l'ordre du jour	Objet	Référence du document
1	Adoption de l'ordre du jour	CX/RVDF 21/25/1
2	Questions soumises par la Commission du Codex Alimentarius (CAC) et/ou d'autres organes subsidiaires	CX/RVDF 21/25/2
3.1	Questions d'intérêt émanant de la FAO/OMS et notamment du Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires (JECFA)	CX/RVDF 21/25/3
3.2	Questions d'intérêt émanant de la FAO et de l'OMS sur la sécurité sanitaire des aliments pour animaux notamment la réunion d'experts mixtes FAO/OMS sur le transfert inévitable et accidentel de l'alimentation animale à l'alimentation humaine, de résidus de médicaments vétérinaires approuvés	CX/RVDF 21/25/3-Add.1
3.3	Questions d'intérêt émanant du Centre mixte FAO/AIEA	CX/RVDF 21/25/3-Add.2
4.	Questions d'intérêt émanant notamment de l'OIE, notamment la coopération internationale pour l'harmonisation des exigences techniques s'appliquant à l'enregistrement des produits pharmaceutiques vétérinaires (VICH)	CX/RVDF 21/25/4
5	Limite maximale de résidu pour la fluméthrine (miel) à l'étape 7	REP18/RVDF Annexe IV
	Observations à l'étape 6 (en réponse à la CL 2020/17-RVDF)	CX/RVDF 21/25/5
6.1	Limites maximales de résidu pour le diflubenzuron (saumon - muscle et peau en proportion naturelle); halquinol (chez les porcins - muscles, peau et gras, foie et rognons); ivermectine (ovins, porcins et caprins – gras, rognons, foie et muscles) à l'étape 4	CL 2020/17-RVDF
	Observations à l'étape 3 (en réponse à la CL 2020/17-RVDF)	CX/RVDF 21/25/6
6.2	Limites maximales de résidu pour le chlorhydrate de zilpatérol (graisse, rognons, foie et muscle de bovin) aux 81 ^e et 85 ^e réunions du JECFA maintenu à l'étape 4	REP18/RVDF Annexe III CX/RVDF 21/25/7 (voir note explicative)

Veuillez noter qu'il n'y aura pas de distribution de documents de travail à travers la liste de distribution du Codex (Codex-L). En revanche, l'invitation et l'ordre du jour seront distribués aux membres et observateurs. Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire, y compris toute autre information destinée aux délégués, seront publiés sur la page des réunions du site Internet du Codex dès qu'ils seront disponibles. Consultez le site du Codex pour les mises à jour régulières sur l'état d'avancement des documents de travail et autres informations logistiques relatives à la réunion.

[Page web des réunions – CCRVDF25.](#)

Point de l'ordre du jour	Objet	Référence du document
7	Document de travail sur l'extrapolation des limites maximales de résidu à une ou plusieurs espèces (notamment une étude pilote sur l'extrapolation des LMR identifiées dans la Partie D de la Liste des priorités – REP18/RVDF , Annexe VI)	CX/RVDF 21/25/8
	Observations en réponse à la CL 2020/42-RVDF	CX/RVDF 21/25/8-Add.1
8	Document de travail sur l'élaboration d'une définition harmonisée des tissus comestibles d'origine animale (notamment les abats comestibles) (coordination entre le Comité du Codex sur les résidus de pesticides et le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments)	CX/RVDF 21/25/9
	Observations en réponse à la CL 2021/6-RVDF	CX/RVDF 21/25/9-Add.1
9	Document de travail sur les avantages et les inconvénients d'une approche parallèle dans le cadre de l'évaluation de composés	CX/RVDF 21/25/10
	Observations en réponse à la CL 2021/5-RVDF	CX/RVDF 21/25/10-Add.1
10	Base de données sur les LMR requises pour les pays	CX/RVDF 21/25/11
	Observations en réponse à la CL 2021/2-RVDF	CX/RVDF 21/25/11-Add.1
11	Liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA	REP18/RVDF Annexe VI
	Observations en réponse à la CL 2020/18-RVDF	CX/RVDF 21/25/12 (voir note explicative)
12	Autres questions et travaux futurs	
13	Date et lieu de la prochaine session	
14	Adoption du rapport	

NOTES EXPLICATIVES

Note générale: Toutes les lettres circulaires concernant le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments sont disponibles sur le site web du Codex comme suit:

- <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee/related-circular-letters/fr/?committee=CCRVDF>

Établissement de LMR pour les médicaments vétérinaires

Point 6.2 de l'ordre du jour : Limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le chlorhydrate de zilpatérol (graisse, rognons, foie et muscle de bovin) (aux 81^e et 85^e réunions du JECFA) - À sa vingt-quatrième session, le CCRVDF est convenu de maintenir ces LMR à l'étape 4 pour examen ultérieur à sa vingt-cinquième session, par conséquent, aucune observation n'est demandée sur cette LMR. Le document CX/RVDF 21/25/7 fournit des informations consolidées sur les résultats des évaluations des 81^e et 85^e réunions du JECFA ainsi que sur les discussions au CCRVDF et à la Commission du Codex Alimentarius sur ce produit chimique pour faciliter la discussion, lors de la vingt-cinquième session du CCRVDF.

Point 11 de l'ordre du jour : Liste de médicaments vétérinaires à évaluer ou à réévaluer en priorité par le JECFA – Les réponses à la CL 2020/18-RVDF rassemblées dans le document CX/RVDF 21/25/12 seront examinées par le Groupe de travail sur la liste prioritaire qui fournira un rapport de synthèse pour examen par le CCRVDF, tel qu'indiqué dans le CRD02.

Tous les points de l'ordre du jour ayant trait à l'établissement des LMR pour les médicaments vétérinaires : Les informations à l'appui du débat sur les LMR et RGR (recommandation de gestion des risques) pour les résidus de médicaments vétérinaires sont fournies dans le document RVDF25/INF01.

Autres points

Point 12 de l'ordre du jour: Ce point reste à l'ordre du jour par souci d'exhaustivité. Toutefois, aucune autre question ou travaux futurs ne seront examinés lors de cette réunion.